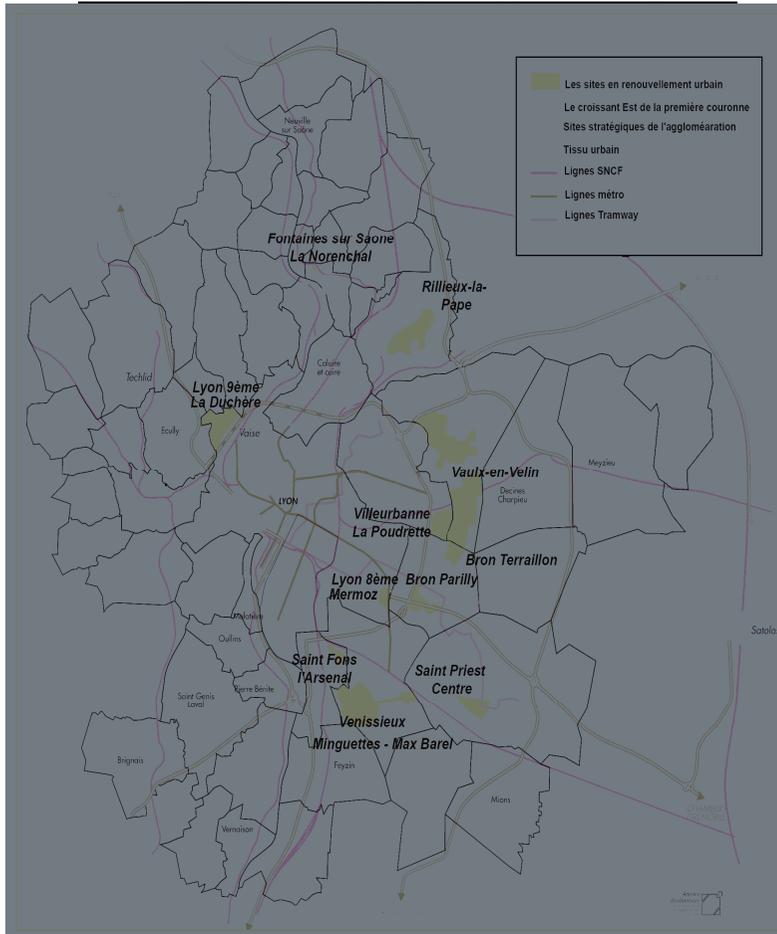


**PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN
DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE
2004 - 2010**

**Démolition et relogement
Stratégie d'agglomération**

14 décembre 2006

CARTE DE LOCALISATION DES SITES EN RENOUV ELLEMENT URBAIN



QConvention habitat	Convention signée le
Reconstitution de l'offre démolie à l'échelle de l'agglomération	13 mai 2005
GPV	CONVENTION SIGNEE LE
Lyon 9ème La Duchère	13 mai 2005
Rillieux -la -Pape	
Vaulx -en-Velin	
Vénissieux Minguettes - Max Barel	

Quelques

ORU	DOSSIER PRESENTE EN COMITE D'ENGAGEMENT LE
Bron Parilly	20 avril 2006
Saint -Priest Centre	

AUTRES	DOSSIER PRESENTE EN COMITE D'ENGAGEMENT LE
Fontaines -su r-Saône	20 avril 2006
Lyon 8ème Mermoz	
Saint -Fons	
Villeurbanne	

Bron Terrailon	Dossier en cours de préparation
Vaulx -en -Velin Mas du Taureau	

Quelques chiffres :
 3800 démolitions et reconstructions sur 5 ans – (4 550 à terme sur 8 ans)
 2840 ménages à reloger sur 5 ans - (3580 sur 8 ans)

Un pilotage et une animation du volet habitat à l'échelle de l'agglomération

Pilotage de la convention habitat renouvellement urbain

Un comité de pilotage annuel avec les signataires de la convention

Un comité de suivi avec :

- Les bailleurs – ABC HLM
- L'Etat – DDE
- Le Grand Lyon – Mission habitat et PVRU

Concertation d'agglomération sur le renouvellement urbain

Les ateliers du renouvellement urbain, inscrits dans la préparation du PLH et réunissant :

- des associations impliquées sur la question du logement
- les signataires de la convention

Observatoire du renouvellement urbain

Un suivi des indicateurs du renouvellement urbain :

- Relogements
- Démolitions
- Reconstitution et constructions neuves
- Évaluation



La charte du relogement de l'agglomération Lyonnaise : un cadre de référence pour tous les acteurs du relogement

Une coproduction impliquant de nombreux acteurs

- Des associations mobilisées sur la question du logement, notamment la CNL et la CSF
- Les bailleurs sociaux et les villes
- l'État (Préfecture et DDE) et le Grand Lyon

Un lieu de concertation : l'atelier renouvellement urbain

Une charte signée le 7 avril 2006 par l'ensemble de ces acteurs avec comme objectifs :

- Un locataire au centre de l'opération et un parcours résidentiel adapté aux choix et aux possibilités du ménage
- Une démarche de concertation et une communication fiable et régulière
- Un partenariat et des engagements au service de l'opération

Et aussi :

- La déclinaison de la charte de la participation du Grand Lyon
- Un travail sur l'observatoire du renouvellement urbain

Une déclinaison à l'échelle des sites

**Protocoles habitat
ou relogement**

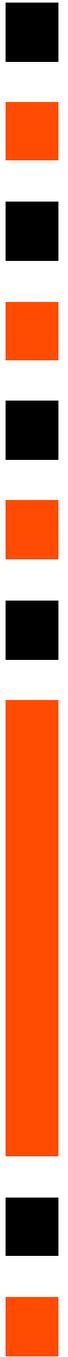
**Conventions
bailleurs**

**conventions
locataires**

Signataires :

**Etat, Grand Lyon, villes,
conseil général, Bailleurs
sociaux,**

**ABC HLM, CDC, suivi,
réservataires,
collecteurs, associations**

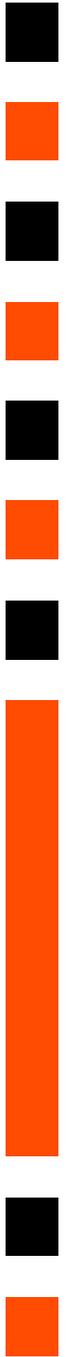


Un suivi des relogements à l'échelle de l'agglomération

Un comité de suivi

ABC HLM, Etat, Grand Lyon

- consolidation des opérations de relogement
- Appui aux territoires
- Intervention sur les blocages
- questions nouvelles qui se posent au fur et à mesure de l'avancement des opérations (attribution des logements neufs, grands logements ...)

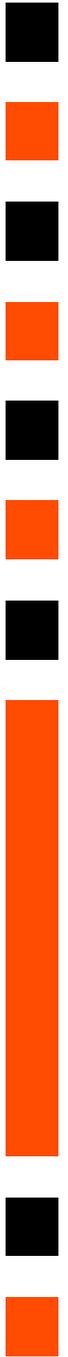


Charte du relogement : un cadre de référence pour
tous les acteurs du relogement

Elaborée dans le cadre de l'atelier renouvellement urbain et la préparation du 2^{ème} PLH.

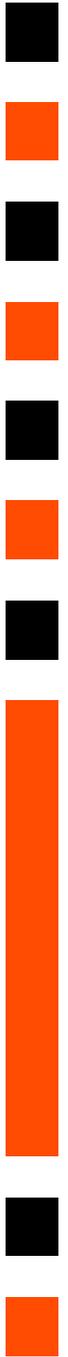
Participants : comité de suivi des Etats généraux, ABC HLM, bailleurs sociaux, associations d'habitants, Etat, Grand Lyon

Objectifs : donner des points de repère et un cadre identique aux bailleurs sociaux, maîtres d'ouvrage des opérations de relogement,
et à l'ensemble des acteurs impliqués dans les opérations de renouvellement urbain de l'agglomération



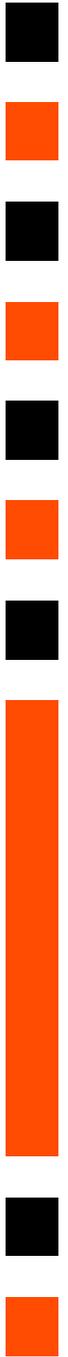
Les signataires

- le Grand Lyon
- le Conseil général
- l'Etat
- Les Maires des villes en renouvellement urbain
- les bailleurs concernés
- ABC HLM
- Le 1% logement
- associations de locataires : CNL, CSF



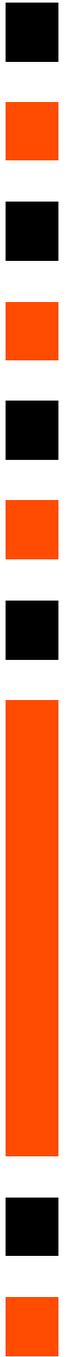
Les principes généraux du relogement

- le locataire à reloger est au centre de l'opération
- un relogement positif devant répondre aux choix et aux possibilités financières du ménage
- un accompagnement personnalisé tout au long de l'opération, avec un interlocuteur identifié



Le relogement s'inscrit dans une démarche de concertation

- Une concertation en amont pour établir une relation de confiance
- une communication régulière des informations y compris durant les périodes où l'avancement du projet reste en suspens
- Une implication des collectifs de locataires



Un partenariat et des engagements au service de l'opération

- le bailleur est le maître d'ouvrage opérationnel de l'opération mais il s'inscrit dans un partenariat plus large
- la ville concernée par le projet de renouvellement urbain assure un pilotage global des relogements
- des principes affirmés :
 - Le recours à la solidarité interbailleurs
 - la solidarité intercommunale
 - la coopération avec les acteurs sociaux
- l'évaluation des opérations



Le comité de suivi de la convention habitat

Suivi de la mise en œuvre et respect des objectifs contractualisés

Réactualisation de la liste des opérations et revue de projet

- Suivi des délais de réalisation,
- analyse des retards,
- des freins à la réalisation des opérations

Cohérence avec les objectifs du PLH et la programmation habitat dans le cadre de la délégation de compétences